

# CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



## Réunion du Conseil d'administration Séance du 31 mars 2023

**Date de convocation : 17 mars 2023**

### **Nombre de membres**

- α 21 en exercice
- α 20 présents et représentés
- α 20 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente et un mars à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAISON DES TERRITOIRES, QUARTIER RICHARD, 59 B RUE DU 11 NOVEMBRE (88700 REMBERVILLERS) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

### **Etaient présents en présentiel :**

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

### **Pouvoirs :**

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

### **Etaient présents également :**

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. ZIMMER Aurélie (Chargée d'accueil), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

### **Désignée en qualité de secrétaire de séance :**

Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL)

### **339. Autorisation d'ester en justice dans le cadre du projet immobilier : construction d'un bâtiment de bureaux à Uxegney**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022 ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre et notamment son article 35 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux et notamment son article 55 ;
- Vu le Marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure de concours restreint pour la construction du bâtiment de bureaux du CDG88 ;
- Vu la délibération N°242 du 22 décembre 2020, portant désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, lauréate du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment de bureaux du CDG88 ;
- Vu le marché de travaux passé selon la procédure d'un Marché A Procédure Adaptée, pour la construction d'un bâtiment de bureaux à Uxegney,
- Vu la délibération n°306 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 attribuant les lots du marché de travaux pour la construction d'un bâtiment de bureaux à Uxegney,

Considérant que, de manière préventive, et sans qu'il y ait à ce stade de risque particulier de contentieux sur la réalisation des travaux, il est proposé d'autoriser le Président à ester en justice le cas échéant ;

Considérant que cette autorisation concernerait toutes les instances, du Tribunal Administratif à la Cassation ;

**Les membres du Conseil d'administration,  
Après un large débat,  
A l'unanimité,**

**- Autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif au projet immobilier et à la construction d'un bâtiment de bureaux à Uxegney et à faire appel à un avocat en cas de besoin. Cette autorisation est donnée pour toutes les instances nécessaires, à savoir les contentieux de premier ressort (Tribunal Administratif de Nancy), l'appel (Cour Administrative d'Appel de Nancy) et le cas échéant la cassation (Conseil d'Etat).**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel**  
**Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges**  
**Maire honoraire de GIRMONT**

